

Dispositions générales pour les leçons de conduite de l'auto-école d'EUROBUS

Champ d'application

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les leçons de conduite proposées par l'auto-école EUROBUS. En s'inscrivant ou en réservant une leçon de conduite, l'élève accepte ces conditions.

Inscription et paiement

- Les leçons de conduite et les dates d'examen sont proposées sous forme d'offre.
- L'offre est considérée comme acceptée lorsqu'elle est confirmée par écrit (par e-mail).
- Le paiement doit être effectué à l'avance.

Annulation de la leçon de conduite

Si vous êtes contraint(e) de vous désinscrire pour une raison telle que maladie, absence pour vacances, rendez-vous, etc :

- Les annulations doivent être communiquées par écrit par e-mail
- La date de l'examen peut être annulée ou reportée sans frais au plus tard 15 jours à l'avance.

Les leçons de conduite individuelles peuvent être annulées ou reportées jusqu'à 3 jours avant la date prévue, moyennant une taxe de 25% du tarif convenu.

En cas d'annulation moins de 3 jours avant la date ou de non-présentation, la totalité des frais sera facturée.

Abandon du cours

Si le cours doit être interrompu par la direction du cours en raison de problèmes de sécurité pour le participant, nous remboursons au maximum 25% du montant du cours.

Annulation des cours par EUROBUS

L'auto-école se réserve le droit d'annuler des leçons de conduite à court terme en cas d'événements imprévisibles (par ex. maladie du moniteur, problèmes techniques). Les frais déjà payés pour les heures annulées seront crédités ou remboursés sur demande.

Contrat de mandat

- Représentation auprès du service des automobiles : l'auto-école se charge de la communication, de la transmission des données et de la prise de rendez-vous avec le service des automobiles au nom de l'élève conducteur.
- Traitement des données : les données personnelles de l'élève conducteur sont utilisées exclusivement pour l'organisation des cours, la planification des rendez-vous et la communication. Les données sont traitées de manière confidentielle et ne sont pas transmises à des tiers, sauf si cela s'avère nécessaire pour l'accomplissement des tâches du mandat.

Clause de non-responsabilité/assurance

- L'auto-école n'est pas responsable des dommages causés par le comportement de l'élève.
- Pendant les heures de conduite, le véhicule est assuré par l'école de conduite. La couverture d'assurance personnelle de l'élève est de sa responsabilité.

Le lieu de juridiction est Zurich.